

DECISION DE NOMINATION

Paris, le 28 février 2022

Décision n° 2022-064

Le Directeur Général,

Vu le décret en date du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 16 février 2022 ;

Vu le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

Décide :

Article 1 : Monsieur Stéphane FONTAINE est nommé Directeur du Campus Arts et Métiers de Metz à compter du 28 février 2022.



Le Directeur Général,
Laurent CHAMPANEY